



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

Présents : F. BERNARD, J. BLONDEAU, S. BUREL, S. CREVOISIER, A. FORAY,
C. GONIN, J. MAILLARD, J. MEHEU, E. MICHAUD.

Excusée : N. OGRODNY.

Empêché : A. DEJEUX, maire

Secrétaire de séance : S. CREVOISIER.

QUORUM : 6. Le quorum est atteint.

En cas d'empêchement du Maire, c'est la 1^{ière} Adjointe, Madame Elisabeth MICHAUD qui préside la séance.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Après lecture du procès-verbal, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce dernier.

2. Sens de circulation de la Rue de la Goulotte.

Après avoir lancé une enquête auprès des habitants de la rue de la Goulotte, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser les deux sens de circulation dans la rue de la Goulotte. Aucun changement ne se fera.

3. Création d'un regroupement de commandes et adhésion à ce groupement pour le recrutement d'un prestataire unique pour la CCVA pour un schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale.

Suite à la demande de la CCVA qui souhaite engager un schéma directeur d'assainissement sur les communes en assainissement collectif et un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, de délibérer sur la création et l'adhésion de chaque commune,

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes pour le recrutement d'un prestataire unique pour la CCVA et décide

d'adhérer mais ne s'engagera définitivement dans le projet qu'après avoir eu connaissance d'informations financières (coût du projet pour Augerans).

4. Mandatement à l'ONF pour émettre et déposer des factures sur Chorus Pro pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer des factures sur Chorus Pro, lors de ventes de bois de la commune et autorise le Maire à signer une convention.

5. Création d'un relais téléphonique mobile.

La commune a été sollicitée par la société AXIANS pour envisager de créer un relais de téléphonie mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 pour, 2 abstentions et 6 contre) décide de ne pas donner suite à ce projet.

6. Choix d'un référent à la Protection des Données dans le cadre du RGPD (suite à l'abandon du SIDEC de cette mission auprès des communes)

Suite au retrait du SIDEC comme délégué à la Protection des Données dans le cadre du RGPD, la commune se doit de choisir un autre prestataire de service.

Après étude de devis de ARNia (Territoires numériques de Franche-Comté) et la société AMS qui est venue se présenter en mairie de Mont sous Vaudrey, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société AMS comme délégué à la Protection des Données pour un coût de 380 euros TTC la première année et 300 euros TTC les années suivantes.

7. Subvention accordée à la paroisse.

Lors du conseil municipal du 29/04/2026, le Conseil avait attribué une subvention de 300 euros à la paroisse.

Or, les trésoreries des paroisses du secteur sont dorénavant regroupées sur Dole. Le Conseil Municipal décide d'annuler cette subvention et d'aider directement l'équipe paroissiale d'Augerans pour des achats pour l'église d'Augerans.

8. Informations et questions diverses.

. Le Souvenir Français remercie la commune d'Augerans pour la subvention accordée.

. Le Conseil Municipal est informé que la délibération 26-08 du 15/04/2026 n'avait pas lieu d'être. Le service du cadastre des Impôts souhaitait seulement un affichage du tableau 'Locaux d'habitation ou à usage professionnel' pour 2 biens situés sur la commune mais n'attendait pas de décision de la part des élus....

. La commission Bois s'est réunie le 06/06/2026 pour poser les panneaux manquants et remplacer ceux devenus illisibles, panneaux pour numérotter les coupes.

. Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux de raccordement électrique pour la ferme de M. Xavier COUTENET. Ces derniers devraient avoir lieu les 25 et 29 juin prochains.

. La porte de secours de la salle Jodelet semble non conforme. Les élus vont se renseigner et faire établir un devis si nécessaire pour la mise en conformité de cette issue de secours.

. Madame Syvie BUREL, conseillère municipale, sera la Référente Communale auprès du SDIS du Jura.

. Une demande d'installation d'une rampe le long du chemin d'accès au cimetière a été évoquée. Des demandes de devis vont être lancées auprès de professionnels.

. Madame Burel informe le Conseil Municipal qu'un chat errant roux et non castré erre dans la commune. Un message va être envoyé à la population pour rechercher les éventuels propriétaires.

La séance est levée à 19 heures 30.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Elisabeth MICHAUD.



Le Secrétaire de séance,
Stéphane CREVOISIER.



